

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 1^{er} mai 2024
Grefe_0134_Préavis édités_mun

Préavis no 13/2024

Gestion et comptes 2023

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- du règlement du Conseil communal de Château-d'Oex du 13 octobre 2014 (art. 91) ;

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation ainsi que les comptes de la Commune arrêtés au 31 décembre 2023. Sur la base de ce rapport, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal no 13/2024 du 1^{er} mai 2024
- ouï le rapport de la Commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A. d'approuver les comptes communaux 2023 tels que présentés.
- B. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

Dans l'attente de vos décisions, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 1^{er} mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Sophie Matthey

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2023



Table des matières

1. Administration générale – Autorités - Tourisme - Sports – Communication	5
1.1. Autorités	5
1.1.1. Conseil communal	5
1.1.2. Municipalité	7
1.2. Administration	8
2. Finances - Sécurité publique - Police sanitaire et vétérinaire - Défense contre l'incendie et de secours - Protection civile - Affaires militaires - Informatique et télécommunications	8
2.1. Informatique	8
2.2. Finances	9
2.2.1. Résultats	9
2.2.2. Financement des investissements	13
2.2.3. Evolution de l'endettement	14
2.3. Instances de sécurité	15
3. Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions - Bâtiments et terrains non agricoles	15
4. Travaux - Equipements - Espaces publics - Cours d'eau	16
4.1. Routes et voirie	16
4.2. Réseau égouts et épuration	18
4.3. Cours d'eau et rives	18
4.4. Distribution de l'eau	19
5. Petite enfance - Ecoles – Jeunesse – Cohésion sociale	19
6. Ressources humaines et assurances - Santé - Culture - Contrôle des habitants et bureau des étrangers -Temples et cultes	21
6.1. Ressources humaines	21
6.2. Contrôle des habitants et bureau des étrangers	24
6.3. Culture	25
6.4. Santé	25
7. Domaines agricoles - Forêts - Déchets - Transports publics et mobilité - Energies - Développement durable – Parcs et jardins	26
8. Conclusions	29

1. ADMINISTRATION GENERALE – AUTORITES - TOURISME - SPORTS - COMMUNICATION

M. Eric Grandjean, Syndic

1.1. AUTORITES

1.1.1. CONSEIL COMMUNAL

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a tenu six séances ordinaires à la salle du Conseil communal.

Il a été traité des éléments suivants :

Séance du 9 février

Présentation du projet de rénovation de la Grande salle par Blum Sieber Architectes Sàrl

Présentation du plan d'affectation communal (PACom) par GEA Vallotton et Chanard SA

Préavis no 1 Demande de crédit d'étude pour la rénovation de la buvette du jardin des neiges, sur le site de la Landi

Séance du 30 mars

Préavis no 2 Révision du règlement général de police

Préavis no 3 Demande de crédit d'étude pour le projet et la préparation de la mise à l'enquête du nouveau Centre de collecte des sous-produits d'animaux (CCSPA), ainsi que pour les transformations et mises aux normes de l'abattoir communal

Préavis no 4 Demande de crédit pour une participation financière au projet d'extension du réseau d'eau potable sur le site de la Braye

Préavis no 5 Défense incendie des vallées de La Torneresse et de L'Eau Froide

Préavis no 6 Demande d'autorisation pour la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la Société Romande Energie Services SA, sur une partie de la parcelle communale RF No 638, au lieu-dit « L'Etambeau ».

Séance du 22 juin

Rapport de la CoGeFi : demi-journée technique 2023

Préavis no 7 Demande de crédit pour la conversion du plan comptable vaudois (PCV) au nouveau modèle comptable harmonisé

- Préavis no 8 Réfection du chalet d'alpage communal des Fonds, à l'Etivaz
- Préavis no 9 Rénovation complète du toit du chalet d'alpage communal de Charbonnet
- Préavis no 10 Demande de crédit pour la fourniture et la pose de buts repliables, ainsi que l'achat d'un but d'entraînement pour le football
- Préavis no 11 Demande de crédit pour le remplacement des vannes ammoniac (NH3) et la révision complète de deux compresseurs de la patinoire, ainsi que pour le remplacement de l'éclairage de secours ATEX
- Préavis no 12 Gestion et comptes communaux 2022
- Postulat « Accès aux transports publics »

Par ailleurs, il a été procédé à la nomination du Bureau pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, ainsi qu'à des élections complémentaires à la CoGeFi dès le 1^{er} juillet 2023.

Séance du 14 septembre

- Préavis no 13 Arrêté d'imposition
- Préavis no 14 Demande de crédit complémentaires pour l'élaboration du PACom (éventuellement prévoir honoraires futurs d'avocat)
- Préavis no 15 Demande de crédit pour des travaux de sécurisation au niveau du glissement de terrain à la Guerdaz, à l'Etivaz

Délégation de deux nouveaux nouvelles membres au sein du Conseil de l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut

Séance du 2 novembre

Rapport final de faisabilité ensuite de l'étude de fusion Château-d'Oex – Rossinière

Vote consultatif sur la continuation du processus de fusion

Séance du 2 décembre

- Préavis no 16 Demande de crédit pour la participation financière à l'achat d'un ballon à air chaud et d'une remorque de transport.
- Préavis no 17 Demande de crédit pour l'acquisition de nouveaux logiciels métiers
- Préavis no 18 Budget communal

Cette dernière séance a été suivie du traditionnel repas de fin d'année au Restaurant Le Richemont.

La Municipalité remercie vivement les membres du Conseil communal et les différentes commissions pour leur important travail. Elle relève également la bonne collaboration avec les membres du Bureau.

Votations - Elections

- *Votation cantonale du 18 juin 2023 :*
 - *Pour la protection du climat*
- *Votations fédérales du 18 juin 2023 :*
 - *Imposition minimale OCDE/G20*
 - *Loi sur le climat et l'innovation*
 - *Loi COVID-19*
- *Election complémentaire à la Municipalité du 3 septembre 2023*
- *Election au Conseil des Etats du 22 octobre 2023*
- *Election au Conseil national du 22 octobre 2023*
- *Election au Conseil des Etats (2^{ème} tour) du 12 novembre 2023*

1.1.2. MUNICIPALITE

Séances de Municipalité

La Municipalité a tenu, dans le courant de l'année, 40 séances, soit :

- 31 ordinaires
- 9 journalières
- 1 pour l'inspection annuelle de la Préfecture

Visite préfectorale

L'inspection annuelle de la Commune par M. Roland Berdoz, Préfet du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, a eu lieu le 22 novembre 2023.

Dans un premier temps, il a tout d'abord rencontré Mme Anastasia Andrey et Mme Myriam Stucki Tinouch, respectivement présidente et secrétaire du Conseil communal ainsi que M. Eric Grandjean, syndic et Mme Sophie Matthey, secrétaire municipale.

L'inspection s'est ensuite poursuivie, en présence de la secrétaire municipale et en collaboration avec les différents services de l'administration. Divers documents ont été examinés par sondage.

Une réunion avec l'ensemble de la Municipalité a ensuite eu lieu. M. Berdoz a indiqué que les documents étaient bien classés et bien répertoriés. Il n'a formulé aucune remarque particulière.

Nonagénaires

En 2023, la Municipalité a souhaité ses meilleurs vœux à quatorze nonagénaires.

Un après-midi récréatif a été organisé en décembre au Restaurant Le Chalet pour l'ensemble des nonagénaires.

Associations caritatives

Depuis 2011, la Municipalité transmet ses vœux de fin d'année sur papier ordinaire permettant, par l'économie ainsi réalisée, le versement d'un don de CHF 500.00 à une association caritative du Pays-d'Enhaut. Cette année, le Service d'entraide du Pays-d'Enhaut a reçu le don.

1.2.ADMINISTRATIONADMINISTRATION GENERALENaturalisations

La Commission municipale de naturalisation est composée de M. Eric Grandjean, syndic, M. Pascal Berruex, municipal, ainsi que M. Maximilien Stauber, municipal. Elle a soumis à l'approbation de la Municipalité l'octroi de différentes demandes de bourgeoisie de la Commune de Château-d'Oex, sous réserve de la décision du Service cantonal de la population, secteur naturalisation.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers	7	7	7	7	5	2	9	21	8
Nombre d'adultes	8	8	5	8	7	2	6	10	8
Nombre d'enfants	4	5	4	2	4	0	3	11	2

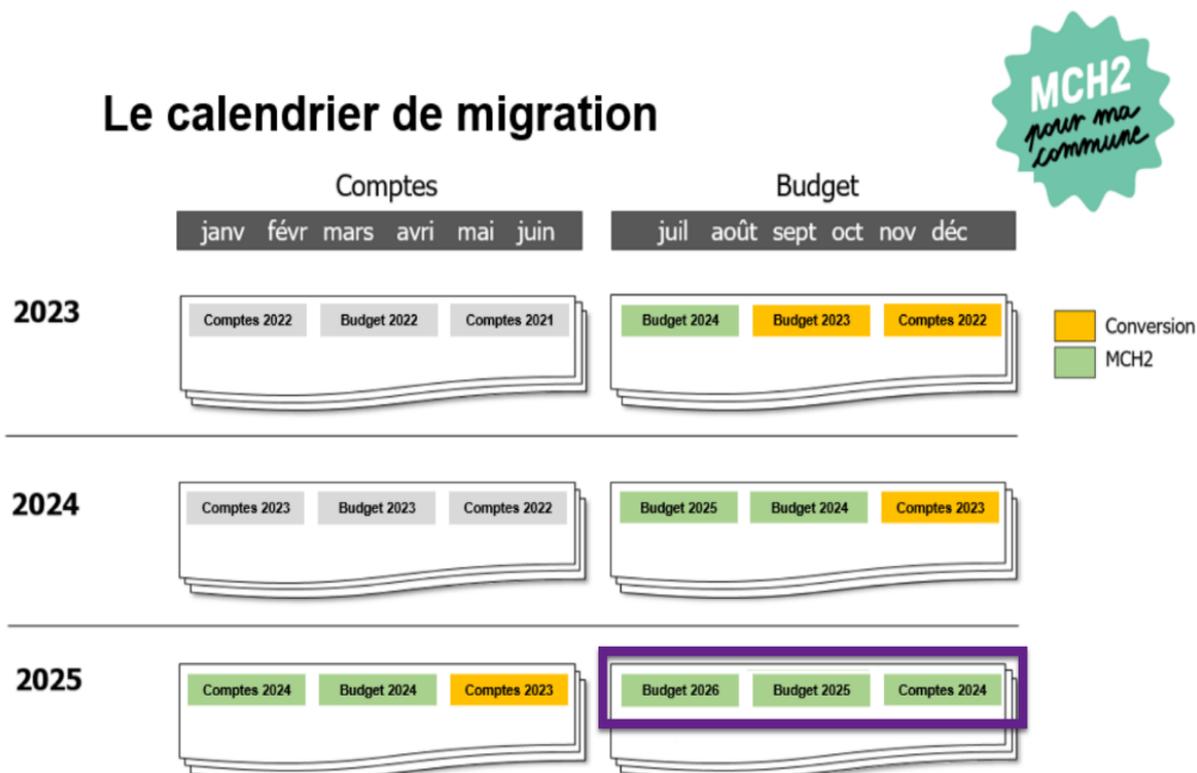
2.FINANCES – SECURITE PUBLIQUE – POLICE SANITAIRE ET VETERINAIRE – DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS – PROTECTION CIVILE – AFFAIRES MILITAIRES – INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

M. François Jaquillard, municipal

2.1.INFORMATIQUE

Le préavis no 07/2023 concernant la migration au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 a été accepté lors de la séance du Conseil communal du jeudi 22 juin 2023.

La Commune de Château-d'Oex a été sélectionnée parmi les 25 entités désignées comme "Communes pilotes" pour cette transition vers le nouveau plan comptable. Ce processus complexe a débuté en 2023 avec l'établissement des tables de conversion et devrait être entièrement finalisé à l'occasion de la présentation du budget 2026 (cf. calendrier ci-dessous).



À ce stade, la migration se déroule de manière satisfaisante. Les efforts entrepris par l'ancien boursier portent leurs fruits. Cependant, en tant que pilotes pour cette initiative, la Commune rencontre divers petits dysfonctionnements techniques qui nécessitent une attention soutenue de la part du service de la bourse et un engagement continu de notre prestataire informatique.

2.2. FINANCES

2.2.1. RESULTATS

Le compte de fonctionnement présente un total des charges pour CHF 28'185'780.57 et un total des revenus pour CHF 28'320'389.94. Il en résulte un solde de fonctionnement (SF) positif de CHF 134'609.37. Le budget prévoyait un excédent de revenu de CHF 789.95.

Les résultats suivants expliquent cette différence : au chapitre 40 Impôts, la différence entre le montant estimé au budget et les impôts encaissés se monte à CHF 973'472.82. Au chapitre 31 Biens, services, marchandises, la différence s'élève à CHF 1'003'406.06 ensuite de la gestion rigoureuse des achats.

Si l'on fait abstraction des options de gestion de la Municipalité (mouvements sur les fonds de réserves, amortissements supplémentaires, imputations internes), le solde de fonctionnement épuré (SFE) se monte à CHF 2'136'340.00.

En faisant également abstraction des écritures comptables obligatoires (mouvements sur les réserves affectées et amortissements obligatoires), la marge brute d'autofinancement se monte à **CHF 4'105'993.56**.

Gestion et comptes 2023

Ce résultat, troisième meilleur jamais enregistré par la commune, est très supérieur à la moyenne des dix dernières années (CHF 3'178'703.70) et s'explique, outre le gain comptable de CHF 125'343.72, par une progression des charges de fonctionnement moyennes sur 5 ans épurées de 0.27%, alors que la moyenne des revenus de fonctionnement épurés a progressé de 1.98%.

Impôts

Le rendement brut d'impôts passe de CHF 13'087'177.49 en 2022 à CHF 13'111'622.82 pour l'année 2023.

Les principaux écarts figurent dans le tableau ci-après :

	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart absolu	Ecart %	Comptes 2022
40	Impôts	-13'111'622.82	-12'138'150.00		-13'087'177.49
400	Impôts sur le revenu, la fortune et impôts	-9'384'972.00	-8'550'000.00		-8'709'002.49
401	Impôts sur le bénéfice net et le capital	-334'206.55	-178'000.00	-156'206.55	-288'721.00
402	Impôt foncier	-1'610'750.32	-1'530'000.00		-1'574'359.12
404	Droits de mutation	-650'312.35	-500'000.00	-150'312.35	-1'109'957.50
405	Impôts sur les successions et donations	-238'371.50	-550'000.00	311'628.50	-437'147.60
406	Impôts et taxes sur la possession et la	-868'360.29	-815'150.00		-889'255.04
409	Impôts récupérés après défalcation	-24'649.81	-15'000.00	-9'649.81	-78'734.74

Les défalcatons d'impôts qui avaient diminué de 84% par rapport à 2021 et passé de CHF 292'514.46 à CHF 45'201.75 en 2021 sont remontées en 2023 à CHF 88'719.48. Elles sont compensées par un prélèvement au fonds pour dégrèvements et défalcatons N°9282.001.

Enfin, ce même fonds est réalimenté de manière à constituer une provision pour pertes sur débiteurs de CHF 600'000.00.

Mouvements sur les fonds de réserve

Avec les mouvements sur les fonds de réserve, les imputations internes et les amortissements constituent des écritures comptables qui n'entraînent pas de flux financiers.

Les différents mouvements sur les fonds de réserve et sur les financements spéciaux figurent dans le tableau ci-après :

Tableau des mouvements sur les fonds de réserve et financements spéciaux

Centre budgétaire	N° fonds	Charges Revenus	
		Attributions	Prélèvements
35 Préfinancement Landi	9282.025	600 000.00	
21 Déflacations	9282.001	133 022.08	131 753.74
Fonds de réserve		733 022.08	131 753.74
45 Ordures ménagères	9280.003	33 226.89	
46 Epuration	9280.002	78 520.25	
81 Avance service des eaux	9180.081		2 131.55
Financement spéciaux		111 747.14	2 131.55
	Total	844 769.22	133 885.29

Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 1'860'037.51. En outre, des amortissements non planifiés du patrimoine administratif ont été réalisés pour un montant de CHF 1'400'462.75, répartis en deux catégories distinctes. La première catégorie concerne les subventions allouées aux activités touristiques et culturelles de la région, tandis que la seconde catégorie englobe des amortissements extraordinaires liés aux futurs investissements dans les bâtiments du patrimoine administratif, ainsi qu'à l'extinction d'amortissements relatifs aux études et à la mise en œuvre de plans partiels d'affectation divers.

Gestion et comptes 2023

Le tableau suivant donne le détail de ces amortissements.

Amortissements extraordinaires	solde d'amortissement
Achat d'un ballon	65 000.00
Préavis 2023/16 - Participation financière à l'achat d'un ballon et d'une remorque	65 000.00
Projet Expérience Ballon, inclus les deux phases d'études	326 680.00
Préavis 2017/01 - Participation financière à l'étude du projet Expérience Ballon - phase I	7 500.00
Préavis 2018/21 - Participation financière à l'avant-projet détaillé Expérience Ballon - phase II	19 180.00
Préavis 2021/21 - Participation financière à l'avant-projet détaillé Expérience Ballon - phase III	300 000.00
Préavis concernant la piscine	477 049.78
Préavis 2007/04 - Réfection des équipements techniques	35 791.05
Préavis 2009/05 - Réfection des équipements techniques piscine et camping	315 680.53
Préavis 2011/10 - Réfection des équipements techniques piscine et camping complémentaire	87 662.35
Préavis 2018/02 - Remplacement des équipements techniques piscine	37 915.85
Préavis concernant le bâtiment "en Glacière" - Landi	150 000.00
Préavis 2003/03 - Achat du bâtiment de la Landi	150 000.00
Préavis concernant Grande salle	79 305.60
Préavis 2020/02 - Travaux de mise en conformité du bâtiment	55 302.05
Préavis 2015/08 - divers travaux d'entretien de la Grande salle	24 003.55
Préavis divers	302 427.37
Préavis 1996/19 Travaux "Aux Pissots" - sylviculture	45 069.20
Préavis 2001/04 PPA la Braye et en Glacière	25 602.95
Préavis 2004/22 Crédits complémentaires PPA de la Braye	17 225.62
Préavis 2010/02 PPA l'Etambeau	16 816.65
Préavis 2011/23 PPA "Sur les Riaux"	57 724.80
Préavis 2012/04 PPA "Les Monts-Chevreuils"	35 760.15
Préavis 2013/08 Crédit d'étude de CAPE	4 000.00
Préavis 2017/03 Étude hôtel thématiques musique	9 228.00
Préavis 2019/16 Extension du musé CSPD	91 000.00
Sous-total	1 400 462.75

Amortissements du patrimoine financier

Le montant total des amortissements du patrimoine financier se partage entre :

- Les défalcatons et pertes sur débiteurs CHF 131'753.74
- L'attribution au fonds FER CHF 17'745.00

Imputations internes

Les imputations internes servent à ventiler des charges et des revenus d'un chapitre à un autre du compte de fonctionnement. Il s'agit essentiellement de charges du personnel. Il s'agit d'écritures comptables qui présentent deux sommes égales de CHF 4'030'637.65.

COMPTABILISATION DES PEREQUATIONS

Comptes	Désignation	Acompte n et décompte n-1				
		2023	2022	2021	2020	2019
7200 351 500	Facture sociale AC	2 301 853	2 401 762	2 156 968	2 292 125	2 378 442
7200 351 510	Facture sociale AP	158 870	89 511			
7200 451 500	Facture sociale AP			-8 339	-256 774	-198 485
	Total facture sociale	2 460 723	2 491 273	2 148 629	2 035 351	2 179 957
2200 352 900	Alimentation du fonds	2 136 992	2 080 903	2 325 990	2 358 855	2 491 612
2200 352 910	Péréquation nette solde AP	286 519			123 488	366 665
2200 352 920	Péréquation - attrib. à provision					196 612
	Alimentation du fonds	2 423 511	2 080 903	2 325 990	2 482 343	3 054 889
2200 452 900	Retour du fonds	-2 707 443	-2 462 020	-2 183 645	-2 116 693	-2 202 638
2200 452 910	Péréquation nette solde AP	13 455	-528 505	-812 689	-279 873	-536 243
	Retour du fonds	-2 693 988	-2 990 525	-2 996 334	-2 396 566	-2 738 881
	Total péréquation nette	-270 477	-909 622	-670 344	85 777	316 008
4300 452 900	Dépenses thématiques AC	-2 404 012	-2 067 573	-2 053 472	-1 966 469	-2 257 979
4300 452 910	Dépenses thématiques AP	-63 563	-350 499	-100 920		
4300 352 910	Dépenses thématiques AP				138 693	149 363
	Total dépenses thématiques	-2 467 575	-2 418 072	-2 154 392	-1 827 776	-2 108 616
6000 352 900	Réforme policière	331 855	332 636	364 361	362 113	347 557
6000 452 910	Réforme policière AP		-38 763	-42 274		
6000 352 910	Réforme policière AP	35 125			6 655	29 410
	Total réforme policière	366 980	293 873	322 087	368 768	376 967
	TOTAL DES PEREQUATIONS	89 651	-542 548	-354 020	662 120	764 316

Remarques: Les corrections des acomptes issus des décomptes définitifs de la péréquation sont comptabilisés l'année suivante.

Le décompte final de péréquations 2023 s'établit comme suit :

Participation à la cohésion sociale (PCS), solde payé	CHF	158'870.00
Péréquation nette, solde payé	CHF	- 13'455.00
Dépenses thématiques, solde reçu	CHF	63'563.00
Réforme policière, solde payé	CHF	- 35'125.00
Total des péréquations, solde payé	CHF	173'853.00

2.2.2. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements bruts 2023, hors patrimoine financier, se montent à CHF 3'990'651.25. Les recettes, pour un total de CHF 561'411.48, participent au financement de ces investissements à hauteur de 14%. Le montant des investissements net est de CHF 3'429'239.77.

Avec une marge d'autofinancement de CHF 4'105'993.56, le degré d'autofinancement (MA/DIN) est excellent.

Le solde financier (SF) est positif, ce qui signifie que l'endettement net a diminué. Calculé sur les dix dernières années, ce ratio atteint 108.9%, ce qui signifie que, sur 10 ans, les dépenses d'investissement ont été autofinancées. La limite inférieure souhaitée de ce ratio est de 80%. Exceptionnellement haute pour la Commune de Château-d'Oex, la marge d'autofinancement représente le 17% des recettes courantes. Pour être bon, ce ratio doit être supérieur à 20%. Sur une période de 10 ans, il ne représente cependant que le 14.29% des recettes courantes.

2.2.3. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

La marge d'autofinancement de CHF 4'105'993.56 couvre largement les dépenses d'investissement net de CHF 3'429'239.77 et permet de réduire la dette nette de CHF 674'707.49. Cette dernière s'élève maintenant à CHF 25'636'042.95

D'une manière générale, deux ratios nous indiquent un endettement relativement élevé. Il s'agit de la quotité de dette brute et de l'endettement par habitant.

Calculée sur la base des indicateurs financiers du Canton, la quotité de dette brute (Dette brute / Recettes courante) atteint 144%. Un ratio de plus de 150% est qualifié de mauvais et un ratio de plus de 200% de critique par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. Cependant, cette dernière suggère aux communes de ne pas dépasser 250% des produits bruts financiers.

La dette par habitant (emprunts) passe de CHF 9'028.00 en 2022 à CHF 8'354.00. En comparaison, la dette de l'ensemble des communes vaudoises est de CHF 7'981.00 (sans la commune de Lausanne, CHF 5'786.00).

Il convient cependant de nuancer ces deux ratios, puisque les indicateurs de gestion de la dette nous démontrent que la Commune est parfaitement capable de rembourser sa dette en moins de 10 ans (renouvellement de la dette) et que sa capacité économique d'endettement est largement supérieure à la limite d'endettement qu'elle s'est fixée.

Le bilan

Le bilan de la Commune de Château-d'Oex au 31 décembre 2023 présente deux sommes égales de CHF 43'779'104.33. L'excédent de revenus de CHF 134'609.37 à l'issue de l'exercice porte le capital au 31.12.2023 à CHF 5'687'130.80.

L'analyse de la structure du bilan permet de s'assurer que la couverture financière des fonds de réserve est suffisante, ce qui est le cas avec un taux de couverture de 142.66%.

La théorie relative à l'équilibre des comptes des collectivités publiques et la notion « budget zéro » préconisent que les emprunts bancaires ne doivent être conclus que pour les investissements. Pour assurer cet équilibre, il est indispensable que le remboursement financier des emprunts soit au moins équivalent, et, en tous les cas pas inférieur, aux amortissements comptables.

Le niveau des immobilisations du patrimoine administratif (y compris 9123) est supérieur aux emprunts à moyen et long terme (921 et 922). L'excédent des immobilisations est de CHF 6'906'686.00.

La structure du bilan est bonne. Les immobilisations sont supérieures aux emprunts.

Dépassements de crédit

Le contrôle du respect des crédits accordés est du ressort de la Commission de gestion. Le point de la situation des crédits d'investissement figure dans le rapport de la Commission de gestion-finances.

Les dépassements de crédit au budget de fonctionnement (écarts par rapport au budget) sont détaillés dans la brochure des comptes.

2.3. INSTANCES DE SECURITE

Les instances de sécurité fonctionnent à la pleine satisfaction des autorités et des citoyens. Sapeurs-pompiers, gendarmerie, service sanitaire, colonne de secours, protection civile et services communaux ont poursuivi de concert leurs missions de protection et d'aide à la population. L'examen des comptes montre que l'année 2023 a été particulièrement efficiente du point de vue économique pour le SDIS qui a divisé le montant du budget par deux.

La Municipalité remercie tous ces acteurs pour leur engagement exemplaire.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS – BÂTIMENTS ET TERRAINS NON AGRICOLES

M. Pierre François Mottier, municipal

SERVICE TECHNIQUE ET URBANISME

COMMISSION TECHNIQUE ET URBANISME

Constructions

Les changements de personnel au secteur des constructions n'ont pas été faciles. En effet, l'arrivée de M. Thomas Santus au printemps 2022 n'a pas été satisfaisante, malgré l'assistance de M. Jean-Michel Isoz, ancien adjoint au service des travaux, constructions et urbanisme. En conséquence, la Municipalité a pris la décision de mettre un terme à cette collaboration durant le premier trimestre 2023. Une réorganisation du service s'imposait et la Municipalité a décidé d'engager Mme Maureen Chabloz, en tant que collaboratrice technique au service des travaux, constructions et urbanisme et M. Amaury Berney en qualité d'adjoint technique au service des travaux, constructions et urbanisme.

La Commune est actuellement à un tournant important au niveau de son parc immobilier, notamment avec la mise en conformité des bâtiments communaux au niveau énergétique. Les infrastructures touristiques communales sont également à un stade qui nécessite un renouvellement et une rénovation (Parc des sports, piscine, Landi, Jardin d'Oex neiges, Grande salle).

Le bilan et la prise en charge de ce patrimoine demandent des forces vives. L'engagement de ces deux nouveaux collaborateurs, avec une augmentation d'un taux de 80%, est apparu à la Municipalité comme indispensable, et donne à ce jour entière satisfaction.

Pour l'année 2023, la commission technique a siégé 20 fois et a traité 189 dossiers.

Urbanisme

L'épineux dossier du Plan d'Affectation Communal (PACom) continue de retenir l'attention de la Municipalité. L'obtention d'un crédit complémentaire en fin d'année 2023 a permis de finaliser ce dossier le rendant ainsi prêt à être soumis à l'enquête publique et présenté au Conseil Communal.

La mise en place d'un tel plan va inévitablement donner lieu à de nombreuses oppositions nécessitant une mise à l'enquête complémentaire pour les cas non réglés et un préavis final à valider, si possible, d'ici le dernier trimestre 2024.

Le PACom sera superposé aux plans des zones artisanales et touristiques qui ont également été mis à jour, ce à l'échelle régionale et non communale. Une commission au sein du Conseil communal a également été nommée, afin d'intervenir dès le traitement des oppositions par la Municipalité.

Le PPA Pré de la cible devrait permettre de faire avancer le projet de la zone du Centre artisanal du Pays-d'Enhaut (CAPE). Le PPA du Cercle de vie avance également. Une mise à l'enquête de ce dernier projet est envisagée au printemps 2024.

4. TRAVAUX - EQUIPEMENTS - ESPACES PUBLICS - COURS D'EAU

Mme Nicole Schnegg, municipale

4.1. ROUTES ET VOIRIE

- Préavis no 13/2020 « Demande de crédit pour la réfection de la route communale en traversée de localité à l'Étivaz ».

Les travaux de réfection de la chaussée en localité de l'Étivaz ont été réalisés en synergie avec les travaux de changement de conduite d'eau de Romande Energie et des Services de l'Eau de Lausanne. Un trottoir côté chaussée descendante a été réalisé ainsi qu'un passage pour piéton.

- Préavis no 12/2022 « Demande de crédit d'étude pour l'assainissement et le réaménagement de la route cantonale (RC 702) en traversée des Granges ».

Une grande partie des travaux d'entretien et de réaménagement de la traversée des Granges a été réalisée en 2023 : réfection de la chaussée, création d'un trottoir, de places de stationnement, d'un arrêt pour le bus scolaire et d'un escalier d'accès au quai de la gare. La création d'un espace piéton-cycliste en sortie des Granges, permettant un accès sécurisé à la route de Gérignoz, est planifié pour 2024, de même que tous les travaux de finition (notamment pose tapis, marquage)

- Préavis no 4/2020 « Demande de crédit pour la réalisation d'une route d'accès, avec places de stationnement publiques, dans le cadre du Plan partiel d'affectation « L'Etambeau-Pôle Santé »

Les travaux de construction de la route, des places de stationnement ainsi que des trottoirs ont été réalisés en 2023 dans le périmètre des bâtiments du Rond-Point et des Gentianes. Les contraintes liées au réaménagement du carrefour de L'Etambeau (déplacement des places de parc de L'Etambeau au « Sud » de la Route du Mont), l'augmentation générale des coûts de construction, les nombreuses inconnues liées au futur des bâtiments de l'hôpital et de l'ancien bâtiment de l'EMS du Pôle Santé, ont obligé la Municipalité à revoir le projet et définir les priorités afin d'optimiser l'exécution des travaux et d'éviter de demander un complément de crédit au Conseil communal.

D'entente avec la direction du Pôle Santé, la construction de la casquette prévue au « Sud » du parking actuel de Praz Soleil, est reportée ainsi que l'aménagement définitif de la route et des places de stationnement à l'« Est » et au « Nord » du bâtiment de l'Hôpital. Le projet sera repris avec le Pôle Santé lorsque l'avenir de ces bâtiments sera connu.

- Préavis no 3/2022 « Demande de crédit pour la réfection du réseau routier communal secteur Vallée de l'Eau Froide à L'Etivaz.

Débutée en 2022, la réfection du réseau routier communal de la Vallée de l'Eau Froide s'est poursuivie en 2023, en synergie avec les travaux de Romande Energie SA et du Service de l'eau de Lausanne. Les travaux de finition sont prévus en 2024. Profitant du chantier en place, la réfection de la route de la Scie, non prévue dans le cadre du préavis, a pu être réalisée. Les travaux ont été pris sur le budget général des routes.

- Préavis no 10/2017 «Poursuite de la réfection du réseau routier communal – planification 2017-2021 - Demande de crédit pour le secteur 03 « l'Etivaz »

L'annonce des travaux du changement des conduites d'eau potable, par Romande Energie et le Service de l'Eau de Lausanne, a modifié la planification et l'organisation des travaux de réfection de la route du vallon de la Torneresse. Une réfection complète de la route entre L'Etivaz et le Plan de l'Ouge a ainsi pu être réalisée. Les travaux de finition seront exécutés en 2024. Le tronçon Four à pain – Clos Ister doit être refait dans un proche avenir.

- Intempéries 2023

A la suite des intempéries des mois de novembre et décembre 2023, de nombreux glissements se sont produits sur nos routes, le plus important se situant sur la route de Neusille, glissement qui fait l'objet du préavis no 7/2024.

4.2.RESEAU EGOUTS ET EPURATION

- Préavis no 23/2021 « Demande de crédit relative à la station de pompage des Moulins et du Pont de Pierre ».

Après les travaux de forage dirigés sous le Château Cottier, exécutés à l'automne 2021, le renouvellement des pompes s'est terminé dans le courant 2023 avec la livraison des dernières pièces.

Le nouveau profil hydraulique et le changement du système de pompage ont permis de mettre en place un système moins énergivore, optimisant au maximum les débits et vitesses de relevage des eaux usées.

2019	77'672 kwh	
2020	80'330 kwh	
2021	64'437 kwh	travaux
2022	31'206 kwh	travaux
2023	22'902 kwh	

Dans le cadre des travaux d'entretien courant figurant au budget, il a également été procédé à la mise en conformité des collecteurs eaux usées et eaux claires dans les secteurs de l'Etambeau et de la traversée des Granges.

4.3.COURS D'EAU ET RIVES

- Préavis no 9/2022 – Ruisseau de la Leivra – Secteur le Clôt – projet d'ouvrage de sécurisation.

Un glissement de terrain s'est produit en aval de la route communale au lieu-dit « Le Clôt ». Les travaux ont débuté en 2023, la météo automnale exécrable n'a pas permis l'achèvement des travaux qui se poursuivront en 2024.

- Préavis no 15/2023 « Demande de crédit pour des travaux de sécurisation au niveau du glissement de terrain au lieu-dit « la Guerdaz » à l'Etivaz ».

La Société Aba-Geol SA a été mandatée pour surveiller le glissement de terrain sis à la Guerdaz à l'Etivaz. Des propositions de mesures de sécurisation ont été présentées en 2023. Des travaux de sécurisation (pose de filets) sont prévus dans le courant 2024.

- Préavis no 6/2020 « Demande de crédit pour l'aménagement de la Torneresse aux Moulins ».

Les travaux d'aménagement de la Torneresse ont débuté en automne 2021 et se sont achevés en 2022. Lors des intempéries de novembre/décembre 2023, le lit de la Torneresse s'est modifié. Il s'est creusé et des dégâts sont apparus dans les enrochements et sous la passerelle entre le parking des Moulins et la boulangerie Early Beck.

En accord avec la Direction générale de l'environnement, secteur ressources en eau, des travaux d'urgence ont dû être entrepris dès décembre 2023 afin de bloquer le fond du lit de la Torneresse. Le montant des travaux d'urgence a été estimé à CHF 200'000.00, avec des subventions de 95%, soit une participation communale de l'ordre de CHF 10'000.00. Ces travaux sont pris sur le préavis no 6/2020, qui présente un dépassement de crédit brut, mais sans dépassement de l'investissement net voté de CHF 25'000.00. Par ailleurs, des travaux complémentaires dans ce secteur sont nécessaires et feront l'objet d'un préavis en 2024.

- Préavis no 5-2023 «Défense incendie des vallées de la Torneresse et de l'Eau Froide »

Une partie des bornes hydrantes prévues sur les conduites sous pression de Romande Energie et des Eaux de Lausanne ont été installées. Les travaux seront achevés en 2024.

Intempéries de novembre 2023

Les intempéries du mois de novembre 2023 ont provoqué des dégâts importants dans les ruisseaux communaux et plus particulièrement sur tout le parcours de la Torneresse. Des frais conséquents d'évacuation des embâcles ont été comptabilisés via le budget.

4.4.DISTRIBUTION DE L'EAU

Le 23 juin 2022, le Conseil communal a voté la concession/règlement (et son annexe) pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Commune de Château-d'Oex à la Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex. Ce nouveau règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

5.PETITE ENFANCE - ECOLES – JEUNESSE – COHESION SOCIALE

M. Pascal Berruex, municipal

Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE)

La Présidence de l'ASIPE est assumée par Mme Michèle Genillard. Durant l'année 2023, le comité a traité les affaires courantes notamment en lien avec les transports scolaires qui nécessitent un important travail de coordination et d'organisation. Différentes actions ont été menées en relation avec la discipline dans ceux-ci, où il convient de relever l'excellence de la collaboration entre les différents services concernés.

Les comptes 2023 de l'ASIPE présentent un montant à charge des communes inférieur au budget de CHF 45'699.01. Cette différence est notamment due à des charges moins importantes que prévues dans certains postes, comme, entre autres, l'assistance aux devoirs et les transports scolaires.

Des subventions ont été accordées à hauteur de CHF 35'500.00 pour les activités sportives et 23'500.00 à celles culturelles, montants conformes aux pratiques de ces dernières années.

Association Régionale du Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants (ARPAJE)

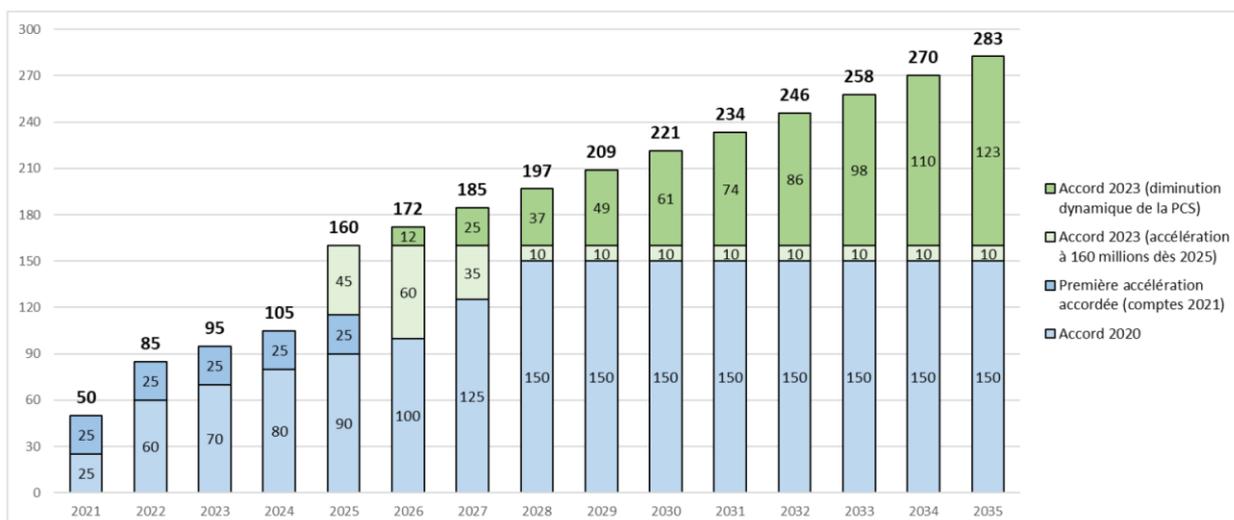
En 2023, la présidence de l'ARPAJE a été assumée par Mme Catherine Pilet, alors qu'elle sera ensuite reprise par M. Alexandre Fivat. Les structures d'accueil fonctionnent à satisfaction. Il est constaté une augmentation des demandes qui a jusqu'à présent pu être pleinement absorbée par l'adaptation du nombre d'heures effectuées par les accueillantes en milieu familial. Il devient toutefois relativement urgent d'augmenter l'offre, des solutions étant notamment cherchées du côté de la structure Bout'Ficelle.

Cette année, le taux de remplissage des transports scolaires a laissé moins de place aux élèves des communes périphériques souhaitant rejoindre l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Château-d'Oex au temps de midi.

Cet état de fait a engendré des réflexions du comité quant à l'opportunité de rechercher de futures solutions d'accueil à Rougemont et Rossinière et/ou d'affréter des bus dévolus à ces transports.

Association Régionale d'Action Sociale district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut (ARASAPE)

Cette association qui regroupe le Centre Social Régional (CSR), la Région d'Action Sociale (RAS), les Agences d'Assurances Sociales (AAS) pour les régions d'Aigle et du Pays-d'Enhaut ainsi que le Réseau d'Accueil de Jour « Enfants Chablais » pour le district d'Aigle, a subi d'importantes restructurations, afin notamment d'y séparer cette dernière entité dont les buts et financements sont différents des trois autres. Dans le cadre des accords passés entre les Communes et le Canton, en 2020 et 2023, la facture sociale fait aujourd'hui entièrement partie du calcul péréquatif. Ainsi, sur les 35 millions de francs de budget de l'ARASAPE, auquel le délégué du Pays-d'Enhaut participe directement à la gestion, seule la partie concernant le fonctionnement de l'administration est directement facturée à la commune, soit CHF 3'748.40 (budget CHF 2'471.30). Il convient de relever, de manière simplifiée, que les accords avec le Canton portent essentiellement sur la prise en charge partielle de l'augmentation des coûts, la part des communes dans leur ensemble devant continuer de croître jusqu'à un plafonnement fixé en 2028, année dès laquelle, seul le canton assumerait la probable augmentation de ce secteur (cf tableau ci-dessous). Le deuxième volet de cette modification reste toutefois conditionné à sa validation par le processus démocratique et pourrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025.



6. RESSOURCES HUMAINES ET ASSURANCES – SANTÉ - CULTURE – CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ÉTRANGERS – TEMPLES ET CULTES

M. Maximilien Stauber, municipal.

6.1. RESSOURCES HUMAINES

Personnel communal

La Municipalité tient en premier lieu à remercier l'ensemble du personnel communal pour les services délivrés à la population tout au long de l'année.

Un renouvellement important des forces communales a eu lieu en 2023.

Après le départ à la retraite de plusieurs cadres, le service des travaux, constructions et urbanisme a accueilli M. Amaury Berney, adjoint technique et Mme Maureen Chabloz, collaboratrice technique, tous deux engagés à l'automne 2023.

Outre ses tâches d'encadrement des dossiers d'urbanisme et de construction, M. Berney est responsable des aspects stratégiques liés aux bâtiments communaux. À ce titre, il a la charge du Projet CLÉS, qui regroupe les investissements majeurs de la Commune à moyen terme.

Mme Chabloz a la charge des dossiers de construction, de complexité croissante, et oriente la Municipalité dans ses décisions et ses pesées d'intérêts.

M. Jean-Michel Isoz, qui a fait valoir son droit à la retraite à la fin décembre 2022, a continué à accompagner la Municipalité et les services communaux à titre de mandataire dans la conduite du dossier du PACom.

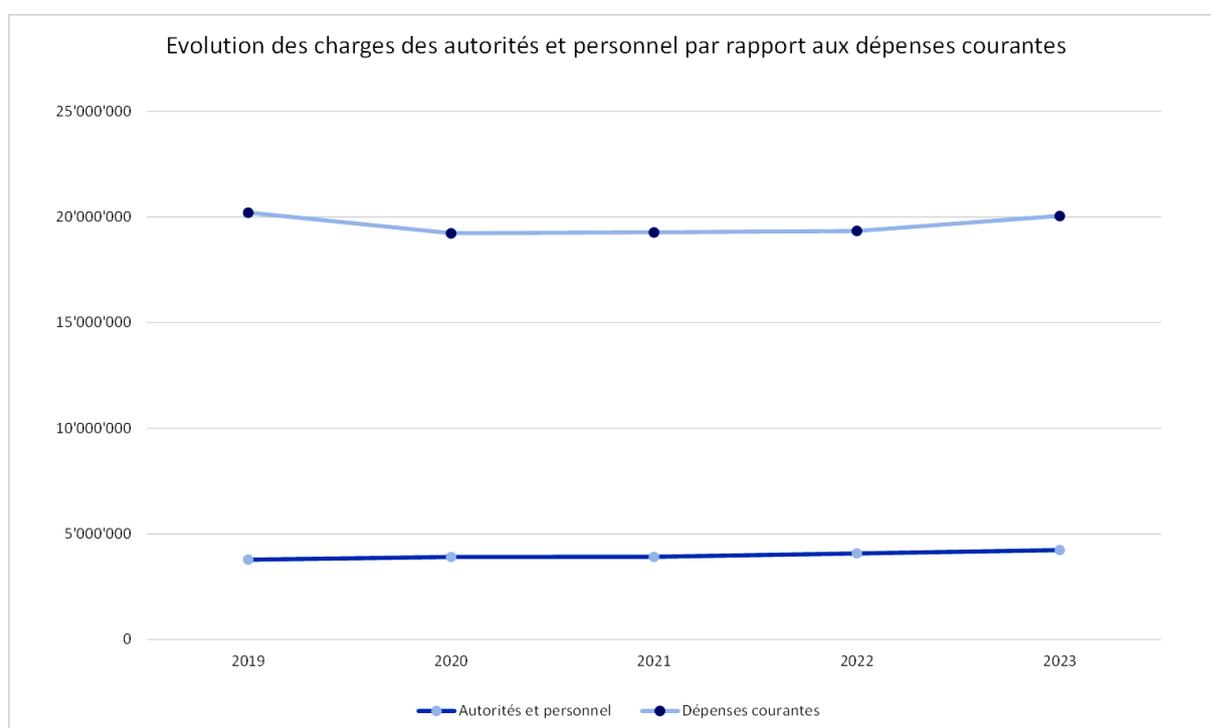
Du côté de la bourse, M. Jean-Michel Chapalay a quitté ses fonctions à la fin de l'année 2023. Un « tuilage » a été effectué avec son successeur, M. Frédéric Daenzer, qui a pris ses fonctions en septembre 2023. Les modifications conséquentes des pratiques en matière de comptabilité publique sont atténuées par le fait que Château-d'Œx s'est profilée comme commune-pilote dans la mise en place du MCH2. Le nouveau boursier a ainsi pu commencer à œuvrer immédiatement dans ce système comptable. Ses compétences en matière d'informatique ont en outre permis de lancer la modernisation des services communaux s'agissant en particulier des outils de gestion du temps, de facturation et de gestion des séances.

Après de nombreux changements intervenus dans les services et les chamboulements qu'ils ont entraînés, la Municipalité estime que la Commune dispose aujourd'hui d'un personnel stable, compétent et bien équipé pour les défis qui l'attendent. Devant composer avec un bassin de recrutement plus restreint qu'ailleurs, confrontée au phénomène généralisé de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la Municipalité souhaite mettre l'accent sur la formation continue et améliorer en général l'attractivité de la Commune dans son rôle d'employeur.

Gestion et comptes 2023

Un règlement du personnel actualisé sera soumis à cet effet au Conseil communal dans le courant de l'année 2024.

Evolution des charges des autorités et du personnel par rapport aux dépenses courantes					
Charges par nature	2019	2020	2021	2022	2023
Autorités et personnel	3'786'276	3'910'690	3'913'559	4'080'191	4'236'881
Dépenses courantes	20'210'810	19'230'713	19'271'908	19'342'083	20'049'873
Rapport	18.73%	20.34%	20.31%	21.09%	21.13%



Les charges des autorités et du personnel comprennent les indemnités allouées au Conseil, au bureau et aux commissions, les vacations et indemnités municipales, les traitements du personnel et auxiliaires, y compris les charges sociales. Le rapport entre les charges des autorités et du personnel et les dépenses courantes est en augmentation depuis 2019.

Cette augmentation reflète celle de la complexité des tâches, l'ouverture d'un nouveau poste ainsi que l'indexation des salaires. Elle reflète également l'accroissement démographique d'environ 4,5% entre 2019 et 2023 (cf. point 6.2 ci-dessous), entraînant une augmentation corollaire du nombre de dossiers à traiter. Sans être alarmante, cette évolution doit demeurer un point d'attention pour la Municipalité.

Les mutations enregistrées au sein du personnel communal sont les suivantes :

Engagements

- Mme Leeloo Chabloz, apprentie employée de commerce (sur 3 ans)
- M. Amaury Berney, adjoint technique au service des travaux, constructions et urbanisme
- Mme Maureen Chabloz, collaboratrice technique au service des travaux, constructions et urbanisme
- M. Frédéric Daenzer, boursier communal
- Mme Jacqueline Jacquemet-Angelone, employée qualifiée à l'administration
- M. José Mario Nunes Fernandes, concierge
- M. Jean-Michel Isoz, mandataire/consultant externe en urbanisme et construction

Retraites

- M. Roland Oguey, chef du service des travaux
- M. Jean-Michel Isoz, adjoint au service des constructions et urbanisme

Départs

- Mme Mathlide Kalbfuss, employée à l'administration
- Mme Marie Lenoir, apprentie employée de commerce
- Mme Maria Pedrero Goncalves, concierge auxiliaire
- M. Thomas Santus, adjoint au service des travaux, constructions et urbanisme
- Mme Tania Zito, remplaçante au greffe municipal
- Mme Anita Andrey, concierge auxiliaire
- M. Christophe Bornet, concierge
- Mme Daniella Henchoz, adjointe à la secrétaire municipale

Jubilaires

10 ans d'activité M. François Berdoz, employé polyvalent à l'exploitation des STEP et déchèterie intercommunale de La Chaudanne

20 ans d'activité Mme Dragica Vracar Pereira, concierge auxiliaire
M. Nicolas Chapalay, chef d'équipe

Le traditionnel repas réunissant les jubilaires ainsi que les municipaux et chefs de service concernés a été organisé le 13 octobre 2023 au Restaurant de La Poste, à Château-d'Œx.

Formation des apprenti-e-s

La Commune de Château-d'Œx poursuit son engagement de longue date en tant qu'entreprise formatrice. En règle générale, elle engage un-e apprenti-e employé-e de commerce chaque année. La durée de formation jusqu'à l'obtention du Certificat fédéral de capacité (CFC) est en principe de trois ans, quelle que soit l'option choisie (formation de base, élargie ou maturité intégrée).

6.2. CONTROLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ETRANGERS**ADMINISTRATION****Population**

Recensement officiel de la population au 31 décembre 2023 selon « Statistiques Vaud »

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Suisses	2568	2562	2584	2579	2574
Etrangers (B, C, L longue durée)	<u>900</u>	<u>932</u>	<u>965</u>	<u>990</u>	<u>1051</u>
Total	3468	3494	3549	3569	3625
	=====	=====	=====	=====	=====

Evolution de la population dès 1970**Commune de Château-d'Oex / District du Pays-d'Enhaut**

1970	3205		
1980	2872		
1990	3110		
1995	3111		
2000	3034	2000	4454
2005	3098	2005	4493

		<u>Région du Pays-d'Enhaut</u>	<u>District Riviera - PE</u>		
2011	3242	2011	4664	2011	80'210
2012	3285	2012	4747	2012	80'831
2013	3320	2013	4778	2013	81'739
2014	3440	2014	4874	2014	82'905
2015	3408	2015	4854	2015	83'813
2016	3477	2016	4915	2016	84'674
2017	3433	2017	4860	2017	85'496
2018	3460	2018	4890	2018	85'060
2019	3468	2019	4874	2019	85'258
2020	3494	2020	4894	2020	86'129
2021	3549	2021	4945	2021	83'380
2022	3569	2022	4933	2022	87'009
2023	3625	2023	4950	2023	88'813

Population en séjour à Château-d'Oex

Au 31 décembre 2023, 50 personnes sont inscrites en séjour à Château-d'Oex, contre 74 personnes au recensement de 2022.

Les intéressés demeurent dans notre Commune durant la semaine, cependant ils gardent leur domicile fiscal et politique dans une autre commune du pays.

6.3.CULTURE

La vie culturelle du Pays-d'Enhaut a continué de démontrer sa richesse et sa diversité au cours de l'année 2023. Spectacles, concerts, films, festivals et manifestations ont rythmé la vie des habitants à une fréquence comparable à celle d'avant la pandémie du COVID-19. La fréquentation a été au rendez-vous et a même connu une hausse pour certains lieux et manifestations.

Après la rénovation réussie du Musée du Pays-d'Enhaut (devenu Musée du Pays-d'Enhaut & Centre Suisse du Papier Découpé) en 2022, c'est l'Espace Ballon qui a fait peau neuve en 2023. L'intérieur, entièrement refait, accueille au rez-de-chaussée l'office du tourisme et à l'étage une exposition permanente dotée de simulateurs de vol développés spécialement pour l'établissement. Les travaux ont été terminés à temps pour une inauguration en grande pompe dans le cadre du Festival International de Ballons (FIB).

Dans les « spécialités » 2023, une émission de la RTS a été consacrée à la région sous le nom de « Mémoire(s) du Pays-d'Enhaut » en collaboration avec les communes. Elle a été diffusée sur la chaîne publique et projetée à plusieurs reprises au Pays-d'Enhaut, où elle a reçu un très bon accueil des spectateurs.

La Municipalité remercie vivement les acteurs culturels pour leur énergie et leur créativité et renouvelle son soutien à leurs activités.

6.4.SANTE

De nombreux changements sont intervenus dans la gouvernance du Pôle Santé en 2023. En même temps que la directrice générale, plusieurs membres du Conseil de fondation ont quitté leurs fonctions pour être remplacés dans le courant de l'été.

Les défis que doit affronter la nouvelle équipe en place sont importants, dans un environnement de santé publique plombé par les pénuries de personnel, par des coûts d'investissement et d'exploitation toujours plus importants malgré une rémunération inchangée, par des normes d'hygiène et de sécurité de plus en plus pointilleuses et par de fortes pressions politiques. S'agissant de l'établissement situé sur le territoire communal en particulier, un redressement doit être effectué sur tous les plans par la nouvelle équipe. Les fermetures d'établissements dans les cantons voisins forment à cet égard un avertissement qu'il s'agit d'entendre.

Du côté positif, l'année 2023 a été celle de l'ouverture de l'EMS « Les Gentianes » et de la construction de l'EPSM « Le Rond-Point ». Ces deux structures, vitales dans une région comme la nôtre, permettent une amélioration notable de la prise en charge des seniors et des populations fragilisées.

7. DOMAINES AGRICOLES - FORÊTS - DÉCHETS - TRANSPORTS PUBLICS ET MOBILITÉ - ENERGIES - DÉVELOPPEMENT DURABLE – PARC ET JARDINS

Mme Cosette Hämmerli, municipale

DOMAINES AGRICOLES

Durant l'année 2023, les travaux des fosses et fumières du préavis no 7/2021 ont été menés à terme. Un dépassement de quelques cent mille francs va occasionner un préavis complémentaire au début 2024.

L'été a été globalement moins sec qu'en 2022 mais le souci d'approvisionnement en eau est toujours d'actualité et la Commune a fait une enquête préalable auprès du canton, sur demande d'un amodiateur, pour une pétufle en plastique. Les services de l'environnement et du paysage ont répondu négativement à cette demande et la Commune devra envisager des travaux plus conséquents sur l'alpage de Pra Cornet, qui a particulièrement souffert en 2022.

Ensuite de l'orage de grêle de fin 2022, la Commune a profité de larges subventions de l'ECA pour refaire en tavillons tout le pan Nord du chalet de Charbonnet. Le solde des travaux prévus se fera sur 2024. Le toit de la Bazine a également été remis en état en tavillons. Le pan Ouest du toit de la Montagnette a lui aussi été réfectionné, ce dernier en tôles, en vue d'une éventuelle pose de panneaux photovoltaïques.

La Commune persévère dans ses efforts à amener l'électricité au chalet des Fonds, en collaboration avec le Groupe E. Le dossier avance très lentement en raison de la qualité des sols en zone de sources. Il n'y a, à ce stade, pas d'autre choix que d'attendre et relancer régulièrement l'entreprise.

Le projet du nouveau Centre de collecte des sous-produits d'animaux, en collaboration avec le Groupement pour l'abattoir avance également. Un magnifique projet est en voie d'élaboration et la Municipalité espère vivement pour l'agriculture régionale, qu'il pourra voir le jour durant ces deux prochaines années.

FORETS

Coupes de bois :

Un effort a été principalement fourni pour le traitement des forêts protectrices privées.

Dans les forêts communales, une coupe à La Rechargère (Monts Chevreuils) a permis de travailler environ 200 m³.

Cette parcelle a été exploitée par ligne de câble en synergie avec des propriétaires privés, sous contrat de gestion avec le groupement forestier.

Soins Cultureux :

Au lieu-dit Le Dégottiau – 2 ha ont été particulièrement entretenus cette année avec notamment des mesures en faveur de la biodiversité (pour exemple : mise en valeur d'habitats favorables aux tétraonidés)

Bostryches :

L'année a été relativement normale dans les forêts communales. Quelques zones sont cependant particulièrement surveillées aux abords des alpages communaux. Des foyers plus importants ont été relevés dans les forêts privées : ce constat est lié au manque d'entretien et au vieillissement des forêts.

Pâquier Geneyne – Bellegarde d'en bas – Dégottiau - 100 m3

Un volume important de bostryches a été découvert au Pâquier Geneyne, ce en lien avec la coupe de 2022 qui a eu lieu dans un peuplement d'épicéas issus de plantation.

Chablis :

Ensuite des intempéries de novembre, un nombre important de chablis a été travaillé en 2023. Seuls les chablis représentant un danger ont été exploités (notamment sanitaire, embâcles, infrastructures).

Torneresse – 100 m3**Dégottiau – 50 m3**

Ces chablis représentaient un danger pour la route située en aval. Les travaux ont été terminés au mois de mars 2024.

Autres travaux :**Arbres habitats – 212 arbres habitats saisis**

La Commune a mandaté le Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE) pour l'établissement d'un inventaire des arbres « habitats » au Pays-d'Enhaut, selon les directives cantonales en la matière. Ces arbres ont une haute valeur historique et biologique et devront rester sur pied jusqu'à leur mort naturelle. Ils serviront de témoins des traces et impacts de la société sur la forêt. Les subventions cantonales seront intégralement versées au GFPE pour cette mission.

Sentiers pédestres

La saison d'entretien des sentiers pédestres a été particulièrement intense en raison d'une pousse d'herbe exceptionnelle.

Des pontilles ont également été réalisées sur le sentier reliant Le Grin au Daillex, afin d'en remplacer les anciennes.

TRANSPORTS PUBLICS ET MOBILITE

L'année 2023 a été fortement marquée par la décision, communiquée fin juin, de fermer le guichet de la gare de Château-d'Oex à fin janvier 2024.

De nombreuses réunions ont donné lieu à diverses études de solutions, hélas sans le succès escompté par nombre de citoyens, signataires d'une pétition, en vue d'infléchir la décision de la Direction du MOB.

La Municipalité espérait trouver un accord avec Pays-d'Enhaut Région, économie et tourisme ou le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour maintenir ces bureaux ouverts et offrir un accueil aux visiteurs de la Région mais aucune des instances sollicitées n'a pu répondre positivement à cette demande.

En revanche, diverses mesures d'accompagnement ont été fournies par la Direction du MOB :

Des formations aux personnes intéressées ont été organisées avec l'aide de Pro Senectute. Les automates à billets ont été changés pour accepter également l'argent liquide et une permanence ouverte hebdomadairement sera instaurée pour renseigner les clients.

Les agents de train sont également sensibilisés à fournir des billets aux personnes qui n'auraient pas réussi à utiliser l'automate.

Il s'agit toutefois là d'une piètre consolation et la Municipalité espère vraiment qu'une offre de service verra le jour dans ces locaux.

ENERGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Une étude d'installation de panneaux photovoltaïques en montagne a été menée, à la suite de la proposition de la SA Impakt Gstaad qui mène le projet Solsarine dans le Saanenland. Le Canton de Vaud n'a cependant pas les mêmes velléités et l'étude préalable qui a été déposée a reçu un préavis négatif de la part des services cantonaux, notamment ceux de la protection de la nature et du paysage, ainsi que de la biodiversité.

Le projet se situait dans la région de la Laitemaire, mais la Commune n'a pas assez d'hectares bien situés pour répondre aux besoins du projet. La région du lac de l'Hongrin serait peut-être plus favorable et il n'est pas impossible que ce projet soit reposé dans quelques années.

La Pontia SA qui a été créée en vue de turbiner le surplus des eaux des sources de la Pierreuse afin de produire de l'électricité, appartient pour 20% à la Commune, 20% au Groupe E et 60% à la Confrérie des Eaux.

Chaque année les résultats positifs permettent à cette société d'investir dans différents projets énergétiques, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des particuliers et des collectivités (pour exemple : le collège Henchoz, le chalet de Pra Cornet ou la ferme Marmillod à Rossinière).

Son président, M. David-Philippe Henchoz, s'investit énormément avec l'aide du Groupe E pour maintenir cette société au premier rang technologiquement et afin de réaliser des performances intéressantes grâce à l'énergie solaire.

Ces deux dernières années ont été passablement mouvementées en raison du prix des matériaux qui changent rapidement, tout comme le prix de l'énergie, ce qui provoque des grosses différences de rendement des diverses installations.

Constamment à l'affût et très rigoureux dans ses calculs et investissements, le Comité de la Pontia SA est fier de présenter des comptes très positifs et la Commune bénéficie donc de quelques dividendes, soit environ CHF 10'000.00 pour chacune de ces deux dernières années.

En 2023, des provisions ont été faites en vue d'une participation au financement du traitement des eaux potables par filtres UV.

ABATTOIR ET CENTRE DE COLLECTE DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX

Le projet étudié en 2022 a été complètement remanié afin d'offrir une qualité de travail aux équarisseurs. Malgré le retard engendré de ce fait, la Municipalité est convaincue du bien-fondé de cette décision qui apportera sans nul doute un confort bienvenu et totalement nécessaire à la réception des déchets carnés.

La collaboration avec le Groupement pour l'abattoir est toujours très bonne et ce projet permettra également une nette amélioration du bâtiment.

8. CONCLUSION

Les comptes 2023 se révèlent excellents, voire même extraordinaires. Il s'agit là du troisième meilleur résultat jamais enregistré par la Commune.

Avec une marge d'autofinancement de 4,1 millions de francs et une diminution de l'endettement de CHF 674'707.00, il y a en effet de quoi se réjouir.

Ce sont les conditions idéales pour planifier des investissements qui attendent depuis longtemps, faute d'entretiens lourds des infrastructures de sports et loisirs communales (notamment Landi ; Grande Salle ; accueil parascolaire ; piscine ; patinoire et Parc des Sports).

Ces comptes 2023 positifs s'expliquent de plusieurs manières comme la maîtrise des charges courantes avec plus 0,27%, alors que les revenus ont bondi de 1,98%. Les recettes des impôts sont en hausse de près de 1 million de francs alors que la Municipalité avait déjà été optimiste lors de l'établissement du budget. Tout cela a permis de faire une série d'amortissements extraordinaires importants pour plus de 1,4 millions de francs. De bon augure donc pour l'avenir.

Cet exercice était aussi le dernier sous la forme comptable MCH1 avant l'avènement de MCH2 qui est déjà bien implémenté avec le vote en décembre 2023 du budget 2024 sous cette nouvelle forme.

C'est un gros travail qui a été demandé aux responsables du service des travaux, constructions et urbanisme et de toute l'équipe de la bourse pour négocier ce virage et s'adapter à ces nouvelles normes. L'accompagnement également de l'ancien boursier, M. Jean-Michel Chapalay, a permis à la Municipalité de relever le défi de faire partie des communes pilotes vaudoises. Le cap sera ainsi franchi bien avant 2027, ultime délai pour ce faire. Le travail, déjà entrepris en 2023, va continuer en 2024 avec le premier bouclage comptable sous MCH2.

La Municipalité tient aussi à relever l'engagement des chefs de service et de l'ensemble du personnel communal qui, avec elle, recherchent constamment des solutions pour soulager les finances communales.

C'est aussi le fruit de la volonté municipale affichée depuis des années de présenter des exercices équilibrés en excluant du fonctionnement tout investissement caché pour ne conserver que les entretiens ordinaires et annuels. Cela donne des marges d'autofinancement intéressantes qui permettent dès lors de financer tout ou partie des préavis d'investissement qui sont présentés durant l'année comptable.

Enfin, la Municipalité tient également à adresser sa reconnaissance aux membres du Conseil communal et aux membres de la Commission de gestion-finances pour leur travail et leur esprit constructif tout au long de l'année 2023.